

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
PROCES VERBAL SUCCINCT
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers :

En exercice : 41

Présents : 31

Votants : 35

*Du CINQ JUILLET 2021
Article L 2121-17 DU CGCT*

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, 16 Route de Souppes 77 570 Château-Landon, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST.

Etaient présents, les titulaires : Anne THIBAULT, Bruno MOULIE, Patricia JAMESSE, Rose-Marie LIONNET, Alain JOURANDON, Florent NEGRIER, Valérie LAGILLE, Cristèle VIEZZI, Serge PEREIRA, Gérard MOUSSET, Pascal POMMIER, Bruno BASCHET, Marian WATTS, Hervé JACQUESSON (suppléant), Yves BOYER, Jean-Jacques HYEST, Maurice GARLAND, Patrick CHAUSSY, Hélène BRIDET, Gérard GENEVIEVE, Christine LEDUC, Pierre BABUT, Nathalie VILETTE, Gérard CAMMARATA, Marie-Laure BAUDON, Jean-Michel CAPELLE, Florence VAPPEREAU, Patrice MARTIN, Patricia KAYSER DE SOUSA, Vincent CHIANESE, Francis PLE,

Etaient présents les suppléants sans pouvoir : Pascal THOISON, Olivier JEANNOTIN, Jean-Sébastien POITOU,

Etaient absents avec pouvoir : Hugues MONCEL (pouvoir à Patricia JAMESSE), Frédéric BAUDOUIN (pouvoir à Valérie LAGILLE), Marie-Odile SCHORTER (pouvoir à Cristèle VIEZZI), Marie-José QUESTEL, (pouvoir à Yves BOYER),

Etaient absents sans pouvoir : Laurent CASTELLAN, Alexis KERLO, Alain METAUT, Nathalie LAURENT, Jean-Yves POUJADE, Hélène REBOUCO

Etaient aussi présents : Pierre LAROCHE, Directeur Général des Services ; Marinette MESSIAS, Agent Administratif et Financier, Carine WOJCIECHOWSKI, juriste stagiaire.

Secrétaire de séance : Anne THIBAULT.

1. **Avenant à la convention de partenariat pour l'animation et la gestion du programme Leader du Groupe d'action locale (GAL) Sud Seine-et-Marne (délibération n° 2020-07-05_36)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE l'avenant à la convention de partenariat pour l'animation et la gestion du programme Leader du groupe d'acteurs locaux Sud Seine-et-Marne ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les documents y afférents.

2. **Application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 (délibération n° 2020-07-05_37)**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

3. Attributions de compensation provisoires 2021 (délibération n° 2020-07-05_38)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : FIXE les attributions de compensation provisoires 2021 comme suit :

	Attributions de compensation provisoires 2021	Versements trimestres 1, 2 et 3	Versements trimestre 4
Arville	97 401,20	24 350,30	24 350,30
Aufferville	31 129,00	7 782,25	7 782,25
Beaumont-du-Gâtinais	44 403,46	11 100,87	11 100,85
Bougligny	19 441,00	4 860,25	4 860,25
Bransles	12 421,00	3 105,25	3 105,25
Chaingtreaux	115 930,03	28 982,51	28 982,50
Château-Landon	457 870,00	114 467,50	114 467,50
Chenou	8 856,00	2 214,00	2 214,00
Égreville	206 473,00	51 618,25	51 618,25
Gironville	34 194,20	8 548,55	8 548,55
Ichy	2 514,00	628,50	628,50
Lorrez-le-Bocage-Préaux	120 635,33	30 158,83	30 158,84
Madeleine-sur-Loing (La)	8 664,00	2 166,00	2 166,00
Maisonnelles-en-Gâtinais	1 616,00	404,00	404,00
Mondreville	51 017,20	12 754,30	12 754,30
Obsonville	4 942,00	1 235,50	1 235,50
Poligny	1 655 17,00	41 379,25	41 379,25
Souppes-sur-Loing	946 018,15	236 504,54	236 504,53
Vaux-sur-Lunain	22 049,00	5 512,25	5 512,25
Villebéon	1 060 1,00	2 650,25	2 650,25
TOTAL	2 361 692,57	590 423,15	590 423,12

Article 2 : PRÉCISE que ces attributions de compensation feront l'objet d'un versement trimestriel.

4. Décision modificative n° 1 (budget annexe « ZAC du Bois des Places ») (délibération n° 2020-07-05_39)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-611 : Contrats de prestations de services	0,00	1 500,00	0,00	0,00
D-615232 : Entretien et réparations réseaux	0,00	3 000,00	0,00	0,00
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00	4 500,00	0,00	0,00
R-74748 : Autres communes	0,00	0,00	0,00	4 500,00
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	4 500,00
Total FONCTIONNEMENT	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00
TOTAL GÉNÉRAL		4 500,00		4 500,00

5. Convention de versement des certificats d'économie d'énergie au titre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (délibération n° 2020-07-05_40)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de versement des certificats d'économie d'énergie au titre du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique avec le Département de Seine-et-Marne ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

6. Convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement (délibération n° 2020-07-05_41)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention pluriannuelle d'objectifs avec Seine-et-Marne Environnement ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

7. Convention de service de médecine professionnelle et préventive (délibération n° 2020-07-05_42)

M^{me} THIBAULT, en qualité de Présidente du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ne prend pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention de service de médecine professionnelle et préventive avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne pour l'année 2021 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

8. Actualisation du tableau des effectifs (délibération n° 2020-07-05_43)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (échelle C3) à temps complet ;

Article 2 : CRÉE un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (échelle C2) à temps non complet ;

Article 3 : SUPPRIME un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (échelle C2) à temps complet n'ayant plus lieu d'être ;

Article 4 : APPROUVE le tableau des effectifs de la collectivité mis à jour ;

Article 5 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

9. Protocole d'engagement du Contrat de relance et de transition écologique (délibération n° 2020-07-05_44)

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ACCEPTE de délibérer en urgence sur le fondement de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Article 2 : APPROUVE le protocole d'engagement du Contrat de relance et de transition écologique avec l'État ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit protocole et tous les documents y afférents ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires à l'élaboration du Contrat de relance et de transition écologique de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h43mn.

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le 12 Juillet 2021,

Le Président,



Jean -Jacques HYEST

